



**Loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est:  
Une solidarité dans notre intérêt  
Uni Fribourg 5. Sept. 2006**

---

Allocution de la conseillère fédérale Madame Micheline Calmy-Rey  
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères

Seul le texte prononcé fait foi

**S.E. Monsieur le Conseiller fédéral Arnold Koller,  
Monsieur le Député au Grand Conseil,  
Excellences,  
Monsieur le Conseiller communal,  
Messieurs les Syndiques,  
Mesdames et Messieurs,**

**Je vous remercie de votre invitation et j'aimerais d'entrée de cause adresser une pensée affectueuse à celui qui a donné son nom à cette salle. S'il n'est pas ici physiquement, son esprit est bien présent ce soir. C'est en effet avec Joseph Deiss que nous avons conduit la politique d'intégration européenne pendant les trois dernières années.**

**En réfléchissant à cette rencontre, je me suis posée la question de savoir ce que j'aurais pu vous dire, si nous étions non pas en l'an 2006, mais bien en l'an 1986. J'aurais sans doute dû rappeler que le monde était divisé en deux blocs et que deux superpuissances dominaient la politique internationale. D'une part les Etats-Unis, de l'autre l'Union soviétique. J'aurais dû également constater que dans l'hémisphère Sud de notre planète des milliards de personnes vivent à l'écart des progrès réalisés dans le soi-disant "premier monde".**

**1986 a été l'année du refus de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Mais c'était aussi l'année de l'émergence de nouveaux défis. Je pense à la catastrophe de Tchernobyl. Probablement, j'aurais saisi cet événement pour démontrer la nécessité d'une coopération internationale accrue dans la prévention de tels accidents. Et - qui sait - peut-être aurais-je aussi rappelé à quel point dans la lointaine Bruxelles les projets de marché intérieur communautaire et d'union politique étaient pris au sérieux.**

**Qu'en est-il aujourd'hui? Dans l'hémisphère Sud de notre terre trop de personnes sont en situation de précarité. En même temps, nous constatons que la Chine et l'Inde se profilent comme les puissances de demain. Le marché intérieur communautaire est largement réalisé, et la construction de l'UE se poursuit dans la voie d'une union politique, avec une monnaie commune. L'Union soviétique n'est plus. Depuis la chute du mur de Berlin les relations internationales sont dominées par les Etats-Unis.**

**La Guerre froide est terminée, mais les espoirs dans un développement pacifique et durable pour tous et toutes ne se sont pas réalisés. Certes, le monde se développe. L'imbrication économique est forte, au-delà des frontières nationales et des continents. Même nos petites et moyennes entreprises sont actives sur un plan global. Le monde s'est rapproché de nous. En même temps, cette proximité vaut aussi pour ce qui est moins agréable – et parfois dangereux – que nous pouvions jadis regarder de loin: des épidémies peuvent se répandre sur l'ensemble du globe; des guerres civiles provoquer la fuite de centaines de milliers de personnes; la précarité économique être cause de mouvements migratoires et empêcher l'établissement de conditions favorables au développement et à la croissance, dont puisse profiter notre industrie d'exportation. Armes de destruction massives, terrorisme: le monde n'est pas devenu plus simple; il est devenu plus complexe.**

**Que signifie tout cela pour nous? Que faire pour défendre nos intérêts dans ce monde en pleine mutation? Pour maintenir notre sécurité et notre bien-être? Et comment le faire? Poser ces questions, c'est y répondre: nous devons être actifs, car le monde n'est pas seulement plus compliqué. Il est aussi plus interdépendant, plus bruyant, fiévreux. On se bouscule. Si nous voulons être écoutés, nous devons nous exprimer. Si nous voulons atteindre nos objectifs, nous devons nous faire entendre. Et si nous voulons défendre nos intérêts, nous devons nous engager. Nous devons avoir des partenaires qui comprennent et partagent notre point de vue. La Suisse ne peut pas se permettre le luxe de rester inactive, de se taire.**

La première condition d'une politique étrangère qui a du succès est d'entretenir de bonnes relations avec ses partenaires. Nous ne pratiquons pas une politique de puissance, mais une politique d'influence. Nous tentons de convaincre les autres Etats à agir et à se comporter d'une manière qui soit compatible avec nos intérêts. Nous le faisons en parlant d'une seule voix, sur la base d'une stratégie cohérente. Ainsi nous avons voulu donner une base solide aux relations de longue date que nous entretenons avec les Etats-Unis, un de nos partenaires importants du point de vue économique et politique. Avec les Etats-Unis, nous avons conclu un *Memorandum of Understanding*, qui donne à nos relations bilatérale plus de structure et plus de cohérence. Nous allons procéder de la même manière avec d'autres pays et d'autres régions du monde. Il est pour nous particulièrement important de soigner les bonnes relations bilatérales, car nous sommes seuls sur la scène internationale, n'étant pas partie à des alliances comme l'Union européenne ou l'OTAN.

Reste que nous disposons tout de même de quelques avantages comparatifs: nous sommes reconnus comme un pays neutre, qui n'a pas d'agenda caché; nous pouvons bâtir des ponts.

La Suisse est devenue neutre après la bataille de Marignan en 1515. Nos ancêtres ont alors décidé de ne plus utiliser les armes de façon agressive contre d'autres. Cette manière de voir les choses était originale dans la mesure où à cette époque on recourait usuellement aux armes pour mettre fin à un conflit. Dès l'origine, la neutralité est un message de paix. Aujourd'hui la meilleure manière de respecter un tel message est de travailler à la prévention et à la résolution des conflits et donc par définition d'être actifs. La neutralité ne nous empêche pas de défendre nos intérêts de façon active. Au contraire.

Ainsi, la gestion civile des conflits est un domaine politique où nous nous efforçons d'agir directement sur les situations de conflit. Ces interventions prennent tout leur sens dans la phase du conflit larvé, mais aussi dans l'escalade des conflits et l'immédiat post-conflit. La tâche essentielle réside dans la préparation,

le soutien et l'accompagnement des processus de paix politiques qui visent à la prévention, à l'atténuation ou au règlement des conflits armés. A titre d'exemple, j'évoquerai ici l'Initiative de Genève pour un règlement au Proche-Orient. Cette initiative montre ce que cela peut signifier aujourd'hui, pour la Suisse, que d'offrir ses « bons offices ».

Nous déployons une intense activité dans le cadre d'initiatives de médiation et dans ses programmes de promotion de la paix, comme par exemple en Colombie, au Proche-Orient, dans les Balkans ou au Sri Lanka. Prises de position, initiatives de médiation, programmes de promotion de la paix, ce sont bien là des tâches dont nous pouvons et dont nous devons nous charger, en tant que pays indépendant, et cela nous est d'ailleurs parfois plus facile qu'à un membre de l'Union européenne. En outre, du fait de notre neutralité, nous pouvons dialoguer plus aisément avec des Etats et des organisations qui sont en marge de la communauté internationale. Par principe, la Suisse entretient des relations avec tous les Etats et elle ne refuse le dialogue que dans des cas exceptionnels. Car, tôt ou tard, il vient toujours un moment où les parties au conflit doivent se parler, et c'est alors que de tels canaux de communication peuvent être utiles.

Parallèlement, nous constatons que l'importance des missions de paix internationales ne cesse de croître. Il n'est guère de conflit de par le monde pour lequel l'ONU, l'OSCE ou une autre organisation internationale ne soit pas intervenue sous une forme ou sous une autre. Dans de nombreux cas, ces organisations s'engagent sur la base d'un mandat bénéficiant d'un large appui international et dans le cadre d'opérations de soutien de la paix, appelées Peace Support Operations. Si, face à cette réalité, la Suisse veut se joindre aux efforts de promotion de la paix de la communauté internationale, elle ne peut le faire qu'en passant par les missions de paix multilatérales.

La deuxième condition d'une bonne politique étrangère est le respect du droit. En d'autres termes: l'engagement en faveur d'une communauté internationale fondée sur la primauté du droit.

**En tant qu'Etat qui ne dispose pas du poids politique et militaire d'une grande puissance, notre politique étrangère n'a pas d'autre ressource que de se fonder sur la puissance du droit. La Suisse a toujours misé sur le droit et son développement. Et précisément pour cette raison, le Conseil fédéral a soutenu l'entrée de la Suisse dans l'organisation des Nations Unies. Car pour un pays comme la Suisse, le système de sécurité collective des Nations Unies est le moyen d'assurer la paix. Il est vrai que les cas récents de l'Irak et du Liban, ou encore du Soudan sont plutôt exemplaires des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.**

**La communauté internationale est encore loin d'une communauté d'États régie par le droit. Si nous souhaitons rapprocher la réalité des relations internationales du droit et des règles de sécurité collective, alors le besoin de réformes est important et la fidélité à nos engagements déterminante. J'évoquerai ici les efforts de la Suisse qui ont porté l'idée du Conseil des droits humains des Nations Unies pendant plus de deux ans, Conseil qui aujourd'hui est devenu réalité. Et j'évoquerais aussi les efforts pour faire avancer le dossier de l'emblème additionnel du mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge. Il s'agit dans les deux cas de succès de notre diplomatie et d'avancées dans les domaines des droits humains et du droit international humanitaire. Nous avons ainsi fait la démonstration de nos compétences et de nos capacités à obtenir des résultats.**

**Mais quelles que soient les réserves que l'on ait à l'encontre du système de la sécurité collective et sans vouloir cacher les besoins de réforme, il est certain qu'il a fait ses preuves.**

**La troisième condition concerne l'Europe. Parmi tous les facteurs qui apportent à la Suisse stabilité et bien-être, le facteur européen est le plus important. La Suisse ne peut s'extraire de sa position géostratégique. Elle est partie du destin euro-atlantique, même si elle n'est ni membre de l'UE, ni membre de l'OTAN. La Suisse est entourée de pays membres de l'UE ; l'UE est sa principale partenaire politique**

et économique. Par son existence même, par le rôle qu'elle assume sur le continent européen, l'UE protège la Suisse. Elle met en place les conditions de notre paix et de notre sécurité.

Il reste à constater que le champ d'action et de préoccupation de l'UE s'étend à l'Est et délaisse sa frontière sud. De plus, dans les évolutions européennes, la Suisse ne compte pas. Cela nous oblige à réagir. C'est la raison pour laquelle, au-delà des accords bilatéraux I et II, nous cherchons à étendre notre coopération avec l'UE. Au travers de nouveaux champs de négociations comme l'accord de libre échange agricole, au travers d'une organisation plus institutionnalisée de nos relations bilatérales ou encore au travers de coopérations renforcées. C'est le cas dans les Balkans. La contribution suisse aux 10 nouveaux pays membres est également un signal adressé à l'Union, que la Suisse n'attend pas seulement des retombées économiques de l'élargissement. Une telle contribution se situe dans la logique de l'aide à l'Est que la Suisse a fourni dans les années 90 en faveur des réformes dans les pays de l'ex-Union soviétique. L'enjeu de cette contribution, et donc de la votation du 26 novembre prochain, c'est la place qu'entend prendre la Suisse en Europe. L'Union est composée de 25 États membres, bientôt 27. Face à eux, nous sommes seuls. La contribution de 1 milliard de francs au total que le gouvernement et le parlement ont promis à l'UE, c'est le prix du succès de la voie des bilatérales. En effet, comment attendre de la Pologne ou de la Slovaquie une attitude positive à l'égard d'un accord entre la Suisse et l'UE, si la Suisse d'aventure disait non à une contribution qui leur bénéficierait directement ? Pour déployer durablement sa politique européenne, la Suisse doit pouvoir compter sur une volonté permanente de coopération et de règlement des problèmes, de part et d'autre. Ce qui veut dire que les deux parties doivent se montrer fiables, prêtes à assumer chacune sa part de responsabilités.

**Mesdames et Messieurs,**

La politique extérieure en Suisse n'est l'apanage ni de la diplomatie ni du gouvernement. La démocratie directe nous autorise – que nous soyons gouvernants ou gou-

vernés – à vérifier ensemble, de temps en temps, la justesse de l'orientation donnée à notre action extérieure. Une de ces occasions nous est offerte actuellement, à propos de la votation sur la contribution à l'élargissement de l'Europe à dix nouveaux membres.

Ce projet est le dossier le plus brûlant de la saison politique. Et cela n'a rien d'étonnant, car il est question d'argent, et on ne badine pas avec l'argent. En Suisse, encore moins qu'ailleurs.

Le Conseil fédéral s'est dit prêt à verser une contribution aux nouveaux États membres de l'Union sous la forme de projets concrets. L'objectif de cette contribution est de participer à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie. Cette participation à la construction d'une Europe stable et prospère :

- favorise les bonnes relations avec nos voisins européens et joue en particulier un rôle décisif dans la défense optimale des intérêts de la Suisse face à sa partenaire économique et politique numéro 1, l'UE.
- De la même façon, il est dans notre intérêt d'être entourés de pays aux marchés en pleine croissance. L'émergence de partenaires commerciaux en Europe de l'Est crée des chances pour nos entreprises et des places de travail dans notre pays.
- Enfin, notre aide sur place réduit aussi les risques liés à la sécurité : à savoir la pression migratoire, la criminalité internationale et les problèmes environnementaux. Elle contribue ainsi à assurer un continent sûr et stable.

**Mesdames et Messieurs,**

Une première clarification s'impose: L'objet même du référendum sur lequel seront appelés à voter les citoyennes et les citoyens le 26 novembre ne se limite pas à la question de la contribution de la Suisse aux nouveaux pays membres de l'UE. L'objet de ce référendum est en réalité la Loi sur la coopération avec l'Europe de

**l'Est, approuvée à une grande majorité par le Parlement en mars dernier. Limitée à une durée de dix ans, elle nous permettra de poursuivre notre aide traditionnelle à l'Est, que l'on appelle aussi aide à la transition, et nous servira de base légale à la contribution à l'élargissement. En remplaçant l'arrêté fédéral de 1995, dont la validité expire en février 2008, cette loi renouvelle la base légale générale de l'aide à l'Est, c'est-à-dire aide à l'aide classique et contribution à l'élargissement.**

**Depuis le début des années 90 et la fin de la guerre froide, la Suisse soutient des activités en Europe de l'Est pour aider les anciens pays du bloc soviétique sur la voie de la transition vers la démocratie et une économie sociale de marché. Ce processus est difficile: le démantèlement des anciens régimes communistes a provoqué des crises économiques et parfois même des conflits. Par une aide qui a fait ses preuves, la Suisse contribue à atténuer les conséquences sociales d'une telle transition et à soutenir les réformes nécessaires dans ces pays.**

**Aujourd'hui, notre aide à la transition s'adresse avant tout à l'Europe du Sud-Est c'est-à-dire aux Balkans et aux pays d'Asie centrale. La poursuite de cette aide s'impose : malgré les grands progrès accomplis en matière de réforme, la transformation des systèmes politiques et économiques de ces pays est loin d'être achevée et son succès n'est pas garanti. Cette insécurité nous concerne également. La faiblesse des institutions étatiques et la pauvreté sont synonymes de risques politiques pour l'ensemble du continent.**

**Quant à la contribution à l'élargissement : Elle est liée à l'entrée de dix nouveaux États dans l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. Outre Malte et Chypre, il s'agit de cinq pays d'Europe centrale et des trois pays baltes. Ceci représente, du point de vue historique, l'élargissement le plus important de l'UE. Le succès de leur l'intégration implique un effort important de réformes et représente un grand défi. Ces pays accusent encore un retard considérable sur les pays d'Europe occidentale en termes économiques et sociaux. Leur revenu moyen par habitant est inférieur de quelque 50% à la moyenne de l'Union. Pour réduire ces disparités économiques et sociales, l'Union allouera entre 2007 et 2013 un total de 231 milliards**

de francs suisses à ces pays, soit l'équivalent de 33 milliards de francs suisses par an.

La Suisse profite de l'élargissement de l'UE et du soutien de cette dernière aux nouveaux États membres. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent que la Suisse participe, à l'instar d'autres pays européens, à la réussite de ce processus d'intégration par une aide complémentaire, une contribution à l'élargissement d'un montant total de 1 milliard de francs suisses

La „ contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie “ prendra la forme de projets et de programmes concrets en faveur des nouveaux États membres de l'UE. Sélectionnés de manière autonome par la Suisse, en étroite collaboration avec les pays partenaires, les projets se concentreront sur les régions les plus défavorisées du point de vue économique et social.

Il s'agit d'être très clair là-dessus: la Suisse ne participe pas à la politique structurelle ou de cohésion de l'UE. Elle ne verse aucun centime au budget de l'UE. C'est pourquoi il est erroné de parler d'une contribution à la cohésion ou de „ milliard de cohésion “. Il ne s'agit en aucun cas d'un chèque de la Suisse à l'attention de Bruxelles, mais de la poursuite par la Suisse de la politique autonome d'aide aux pays de l'Europe de l'Est qu'elle mène depuis la fin de la guerre froide.

Le financement est réglé de la manière suivante: la Suisse prendra des engagements atteignant un total de 1 milliard de francs afin de soutenir des programmes et des projets. Le versement de la contribution s'étalera sur une dizaine d'années par tranche de 100 millions de francs suisses en moyenne par an.

Le financement de cette contribution n'aura aucune incidence sur le budget de la Confédération, et n'impliquera donc aucune charge supplémentaire pour le contribuable suisse. Une part importante des dépenses prévues seront compensées par des coupes dans les budgets du DFAE et du DFE dévolus à la coopération avec l'Est. Je tiens à souligner que l'aide aux pays les plus pauvres, en parti-

culier les pays de l'hémisphère Sud, ne subira pas de coupes budgétaires. Une autre partie des dépenses sera financée par le biais de recettes supplémentaires. Permettez-moi de vous rassurer : Les revenus de l'imposition des contribuables de l'UE dans le cadre de l'Accord sur la fiscalité de l'épargne produisent de nouvelles recettes qui dépassent les besoins de financement par la caisse fédérale.

Le cercle des bénéficiaires de notre contribution sera limité aux dix nouveaux États membres de l'UE. La Bulgarie et la Roumanie bénéficient actuellement déjà d'un soutien de la Suisse dans le cadre de l'aide à la transition. Il est cependant fort probable que l'UE, dans le cadre de leur adhésion en 2007 ou 2008, attende de la Suisse qu'elle poursuive son aide en faveur de ces deux pays par une contribution supplémentaire. La base légale de la Loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est permettrait une telle contribution, mais elle devrait être dans tous les cas soumise et approuvée par le Parlement sous la forme d'un crédit-cadre. Le processus de décision démocratique restera ainsi pleinement respecté.

Mesdames et Messieurs,

Même s'il n'a pas été facile, le processus de réforme engagé en Europe de l'Est est une réussite. 17 ans après la chute du mur de Berlin, les valeurs démocratiques se sont enracinées dans la plupart des anciens États communistes, et l'économie y est de plus en plus ouverte et dynamique.

La Suisse a soutenu ces régions dès la première heure, et nous pouvons en être fiers : La Suisse jouit d'une excellente réputation pour ce qui concerne ses contributions à l'effort de construction de l'Europe. Elle y apparaît comme un partenaire efficace, compétente et pragmatique. Ce succès a permis d'asseoir la réputation internationale de notre pays, lui permettant d'avoir un certain poids au sein de l'Europe et des organisations internationales.

Grâce à cette loi, nous serons en mesure de poursuivre notre contribution au processus d'intégration de ces nouveaux pays, de continuer ainsi à assumer nos

**responsabilités et de préserver notre tradition humanitaire au cœur de l'Europe. Il en va de notre image d'un pays solidaire, ouvert et coopératif.**

**Vous connaissez peut-être l'histoire du Suisse, à qui, lors de la création du monde, Dieu propose d'exaucer un vœu. Le Suisse désire une vache. Dieu lui crée sa vache et lui demande s'il est content. Le Suisse lui répond qu'il est effectivement content, mais lui demande s'il pourrait aussi avoir une chaise à traire. Exceptionnellement, répond Dieu. Alors qu'il exauce son deuxième vœu, le Suisse ne paraît toujours pas content. Dieu pense alors que pour traire, il lui faut également une boille à lait ; il lui donne donc également une boille à lait. Comme il commence à être fatigué, il demande au Suisse un verre de lait de sa nouvelle vache. Tout de suite, répond le Suisse d'un air empressé. Il traite sa vache, apporte un verre de lait frais à Dieu et dit: ça fait 3 francs 50.**

**Ce Suisse ambitieux n'est pas antipathique. Il doit cependant veiller à ne pas seulement demander, mais également à donner en retour et assumer sa part de responsabilités – C'est ce que nous voulons faire en Europe. Ou plutôt: c'est ce que nous voulons continuer à faire.**

**Sur un plan moins désintéressé, cet engagement est aussi un bon investissement pour notre pays, et ceci pour trois raisons :**

**Tout d'abord, il représente un bon investissement sur le plan politique. Il s'inscrit dans notre participation à la construction de l'Europe et favorise ainsi nos bonnes relations avec nos voisins européens**

**Nos relations intensives avec l'UE se fondent sur une série d'accords bilatéraux. Suite à la conclusion des Accords bilatéraux II en octobre 2004, et suite aux deux votations populaires de l'année dernière sur Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de l'UE, nos relations bilatérales sont plus étroites que jamais: une vingtaine d'accords principaux**

forment en tout créent aujourd'hui la base conventionnelle de nos relations avec l'UE.

Cette voie bilatérale n'est cependant pas simple: la négociation d'accords taillés sur mesure dans l'intérêt à la fois de la Suisse et de l'UE est un travail d'envergure et de longue haleine. Mais cela est également vrai pour la mise en œuvre et la gestion quotidienne des accords déjà existants. En effet, des différends et des problèmes peuvent régulièrement surgir dans l'application de nos accords bilatéraux.

Par conséquent le succès durable de la politique européenne de la Suisse, et donc la poursuite de la voie bilatérale, repose sur la volonté des deux parties à coopérer et à rechercher ensemble des solutions et il est nécessaire à cet effet que les deux parties se perçoivent et se comportent comme des partenaires responsables et fiables. Dès lors, la responsabilité de la Suisse implique aussi notre participation à la construction d'une Europe prospère, stable et qui ne comporte pas de trop grandes disparités entre les régions qui la constituent. Nous pouvons et nous voulons le faire par le biais de notre coopération à l'Est.

L'engagement de la Suisse constitue également un bon investissement d'un point de vue économique. De quelle manière ?

- *Premièrement*, la coopération bilatérale avec l'Est génère des retombées financières directes sous la forme de commandes et de mandats attribués à l'économie suisse. Par exemple, depuis 1990, le financement d'infrastructures dans le cadre de l'aide à la transition a représenté pour les entreprises suisses des commandes d'un montant total de 780 millions de francs suisses. Par exemple, la Suisse a financé l'acquisition d'instruments médicaux pour le diagnostic et le traitement de nouveau nés dans la région de Katowice en Pologne. C'est une région qui est particulièrement touchée par la pollution et dans laquelle le taux de mortalité infantile dépassait largement la moyenne européenne. Volume de commandes : 15 Mio. CHF,

fournisseurs suisses : Baer Medical à Zoug, Siemens et Albis à Zurich, Mé dico-Technique à Neuchâtel.

Par exemple encore, dans le cadre d'un projet multilatéral, le système des canalisations de Riga a été assaini. Aussi bien la distribution d'eau potable que l'évacuation des eaux usées sont concernées. La Suisse s'est chargée de la partie du projet qui touche l'eau potable. Volume de commandes : 10,2 Mo CHF : fournisseurs suisses : Sulzer Chemtech à Winterthur, Gerber Instrumente à Effretikon, Leuca-Heerbrugg, RWB à Porrentruy.

- *Deuxièmement*, l'engagement de la Suisse augmente la visibilité et les chances des entreprises suisses lorsqu'elles répondent aux appels d'offres lancés par les banques internationales de développement, ou dans le cadre des fonds structurels et de cohésion de l'UE. On parle ici d'un effet démultiplicateur. Par le biais de ces fonds, l'UE alloue chaque année 33 milliards de francs suisses au financement de projets dans les nouveaux États membres de l'UE. Les entrepreneurs suisses peuvent répondre aux appels d'offres dans les mêmes conditions que leurs homologues européens.
  
- *Troisièmement*, notre économie profitera globalement de la dynamique des marchés est-européens en pleine expansion. Ces pays se trouvent en phase de rattrapage, ce qui se traduit par une forte croissance économique et un pouvoir d'achat en augmentation. Ils deviennent donc des partenaires commerciaux intéressants du fait de leur croissance rapide, offrant des débouchés non négligeables. Cela permet la création de nouveaux emplois en Suisse, ainsi que le maintien des emplois existants. La balance commerciale avec ces pays enregistre année après année des excédents substantiels. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: en 2005, l'excédent a atteint 1,4 milliard de francs suisses pour les nouveaux États membres de l'UE.

**Enfin, notre engagement représente un très bon investissement sur un troisième plan: Grâce à des projets et des programmes ciblés, nous pouvons améliorer les conditions de vie sur place et créer ainsi davantage de stabilité et de sécurité sur l'ensemble du continent.**

**Les fortes disparités de revenus et la faiblesse des institutions publiques sont porteuses de risques politiques pour l'Europe occidentale, en raison notamment de la criminalité internationale et de la pression migratoire. De ce fait, les problèmes que rencontrent nos voisins de l'Europe de l'Est nous concernent également. Il est plus efficace et plus avantageux d'investir, on peut penser à des projets pour renforcer les frontières extérieures de Schengen, ou encore à des programmes dans le domaine de la formation, il est donc plus avantageux d'investir dans une Europe sûre et stable que de supporter les conséquences des crises chez nos voisins. La pollution ne s'arrête pas non plus aux frontières nationales, comme l'a dramatiquement prouvé la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, il y a tout juste 20 ans.**

**Mesdames et Messieurs,**

**Les chambres fédérales ont adopté la Loi sur la coopération avec l'Est le 24 mars dernier à une large majorité. Divers groupes ont déposé un référendum contre cette loi. Il appartient donc au peuple de se prononcer lors de la votation du 26 novembre. Je ne doute pas que les Suissesses et les Suisses sauront reconnaître où sont leurs intérêts et manifester leur sens de la responsabilité.**

**Il s'agit néanmoins de se poser la question: quelles seraient les conséquences d'un rejet de cette loi?**

**De toute évidence, un non nuirait à la réputation de la Suisse et remettrait en question notre coopération avec l'Europe de l'Est. Nous ne disposerions plus de**

base légale pour la poursuite de cette coopération, puisque l'arrêté fédéral en vigueur aujourd'hui échoit en mars 2008. Nos programmes d'aide à long terme dans les pays partenaires des Balkans, d'Asie centrale et du Sud Caucase s'en trouveraient menacés, avant même que la transition vers la démocratie et l'économie de marché soit achevée.

Il est plus difficile de savoir quelles seraient les conséquences d'un non du peuple suisse sur nos relations avec l'UE.

Certes, le peuple suisse se prononcera comme à l'accoutumée en toute indépendance. Sa décision sera respectée par l'UE et ne sera en aucun cas remise en question. Mais l'UE sera, elle aussi, libre de tirer les conséquences d'un renoncement de la Suisse à attribuer une aide aux nouveaux pays membres. Les relations avec notre partenaire la plus importante au niveau économique et politique s'en trouveraient sans aucun doute affectées, et ce aussi bien avec les institutions de l'UE à Bruxelles qu'avec chacun des 25 États membres.

La contribution de la Suisse n'est *pas* le prix à payer pour l'un ou l'autre accord bilatéral. Il n'existe aucun lien juridique avec les traités conclus ; il n'y aura donc pas de conséquence automatique. La question est plus fondamentale: cette contribution est essentielle à la poursuite et à la réussite durable de la voie bilatérale. Autrement dit: en cas de refus, la voie bilatérale s'en trouverait menacée. Les nouveaux États de l'UE seraient pour ainsi dire beaucoup moins enclins à trouver des arrangements qui satisfassent les demandes et les intérêts de la Suisse. Compte tenu de la forte interdépendance économique de la Suisse vis à vis de l'UE, une détérioration de nos relations avec l'UE pourrait rapidement avoir de fâcheuses conséquences.

On ne sait pas quelles seraient *les conséquences concrètes* d'une détérioration de nos relations avec l'UE. On peut toutefois craindre que les répercussions ne se limiteraient pas seulement à d'éventuels nouveaux accords, par exemple dans le domaine de l'électricité ou de la santé, mais qu'elles concerneraient également les

accords existants. Les conséquences sur les sujets bilatéraux d'actualité seraient difficiles à prévoir :

- Par exemple, le renouvellement de *l'accord sur la recherche* l'année prochaine ou encore l'accord MEDIA dans le domaine de la culture;
- Notre intention de participer aux *programmes de formation de l'UE*;
- Ou encore les questions en suspens dans le domaine commercial, comme la „*règle des 24 heures*“ de l'UE qui prévoit d'imposer une obligation de préavis pour les importations, les exportations et le transit. Cette règle pourrait constituer un gros désavantage pour l'économie de notre pays si nous ne parvenons pas à trouver de solution.

Mesdames et Messieurs,

La Suisse a apporté son aide aux anciens pays communistes de l'Europe de l'Est dès le début des années 90, et de manière admirable et responsable. Je suis convaincue que les Suissesses et les Suisses sauront comprendre où se situe leur responsabilité vis-à-vis de l'Europe, tout comme le font les autres pays européens, qu'ils fassent ou non partie de l'Union européenne.

Et ceci d'autant plus que cet engagement de la Suisse ne représente aucune charge supplémentaire pour le contribuable.

Et ceci d'autant que notre engagement constitue un excellent investissement:

- Dans de bonnes relations avec l'UE
- Dans de nouveaux partenariats commerciaux en Europe de l'Est
- Dans une Europe pacifique, sûre et stable.

Merci pour votre attention !